



**Procès-verbal du  
Conseil Municipal du 19 mai 2022**

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

Le dix-neuf mai deux mille vingt-deux à 18 H, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de LANDAUL, légalement convoqué le douze mai deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Dominique OLLIVIER FRANKEL, Maire.

Présents : OLLIVIER-FRANKEL Dominique, DONY Alain, FRAVALO Anne-Laure, TAVIGNOT Jean-Lionel, MORVAN LE TREPUEC Hélène, LE THUAUT Yann, GUYOT David, THOMAZO Arnaud, MORVAN Aurélie, GUIVARC'H Isabelle, LE PALUD Didier, GUILLO Isabelle, TOUBLANT Catherine, AUDIC Gaelle.

Etaient absents excusés : Messieurs PECOURT Olivier, DISLAIRE Jean, Madame GAULLIER Elise, Monsieur CORDAILLAT Jean-Christophe

Absents: Monsieur CUVILLIER Serge

Pouvoirs: M. PECOURT Olivier donne pouvoir à Monsieur DONY Alain ;

M. DISLAIRE Jean donne pouvoir à Mme OLLIVIER FRANKEL Dominique ;

Mme GAULLIER Elise donne pouvoir à Monsieur Le THUAUT Yann ;

M. CORDAILLAT Jean-Christophe donne pouvoir à Mme GUILLO Isabelle ;

Le secrétariat a été assuré par : M. TAVIGNOT Jean-Lionel

### **ORDRE DU JOUR**

Introduction de Mme le Maire :

- passage de la question 3 en premier
- remerciements à M. Le Ray pour sa présence afin de présenter le rapport d'activité d'AQTA
- passage de parole au Président

**Ajout question RH à l'ODJ si accord à l'unanimité : modification du tableau des emplois permanents (création de poste agent hygiène des locaux à 35h au lieu de 24 h en raison de la fusion d'un poste de contractuel 14h existant)**

## Fonctionnement du Conseil Municipal

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2022

ADOPTÉ: à l'unanimité. (2 non votants).

2. Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire

PREND ACTE: à 18 prises d'acte.

3. Modification des délégations du conseil municipal au maire

Le conseil municipal valide les modifications de délégations accordées à Mme le Maire.

ADOPTÉ: à l'unanimité.

## Intercommunalité

4. Rapport d'activité d'AQTA 2021 (Présentation par son Président Philippe LE RAY)

*Observations : Le Président présente, avec des illustrations, la répartition des compétences, les zones de flou sur les nouvelles lois et sur la nécessité d'associer les élus communaux pour bien travailler ensemble. Il revient sur la construction d'AQTA et son rôle.*

*Questions au Président : Mme le Maire relaie la question de M. DISLAIRE interrogeant sur la position d'AQTA sur l'environnement et le respect de la faune et la flore. M. le Président indique que cela est une priorité pour AQTA, que cela est présent dans leur quotidien et qu'AQTA met également en place les mesures de compensation adaptées. Mme le Maire fait état de son incompréhension quant au projet de sentier côtier sur Landaul et Landévant. Le Président conseille d'interdire ce sentier dans le PLU en laissant cet espace naturel. Il propose de discuter avec la région pour discuter du GR 34 et contacter Renaud Batisse à AQTA. Il se propose d'intervenir auprès de la DDTM (la mairie va transmettre le courrier adressé au Préfet pour information).*

*Budget AQTA : 200 agents et 200 millions d'euros.*

*M. le PALUD indique que le drapeau noir commence à flotter sur la marmite dans le quartier de la gare , dans la mesure, ou lors d'un conseil , il nous a été indiqué, qu'AQTA demandait de valider l'extension des surfaces de zones artisanales , ce qui pour Landaul était sans conséquences dans la mesure où il n'y avait plus d'extension possible, or aujourd'hui, sous toute réserve, il apparaît que le grand pré devant le bar de la gare, est destiné à cette extension ; cela pose vraiment question, notamment pour les riverains qui vont voir la valeur de leur bien dévalorisée et leur cadre de vie négativement modifié.*

*Qu'en est-il en réalité, vu qu'aujourd'hui personne n'est en mesure d'y répondre ?*

*M. TAVIGNOT indique que cette zone était réservée pour l'extension de la gare. Concernant l'extension de la zone, cela n'est pas du tout en programmation.*

*M. LE RAY indique qu'il y aura très peu de zones à s'étendre, qu'elles auront plutôt vocation à se densifier. AQTA n'étend pas de zone si la commune ne le souhaite pas. Cette zone n'est pas répertoriée pour l'extension artisanale.*

PREND ACTE: à 18 prises d'acte.

5. Convention de partenariat relative à la valorisation des certificats d'économies d'énergie

Le conseil municipal approuve la convention de partenariat relative à la valorisation des certificats d'économie d'énergie avec la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, la Convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économie d'énergie avec la Région Bretagne et autorise Mme le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document y afférent.

ADOPTÉ: à l'unanimité.

6. Constitution d'un groupement de commandes pour la location et la maintenance de copieurs

Le conseil municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes entre les villes de Pluneret, Etel, Ploemel, Landaul et Carnac pour la location et maintenance de copieurs sur les années 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027, désignant la ville de Pluneret comme le coordonnateur ; élit pour représenter la ville de Landaul au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

- Membre Titulaire : M. DONY Alain
- Membre suppléant : Mme GUIVARC'H

Décide que la "Commission d'Appel d'Offres" compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement et autorise Mme le Maire à signer la convention constitutive à intervenir.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

*Madame la DGS répond à une question en indiquant que la répartition des coûts se fera en fonction de l'utilisation réelle de chaque commune.*

<b>Finances</b>
-----------------

7. Révision des tarifs 2022

Le conseil municipal approuve les modifications de tarifs comme suit :

## Taxes funéraires et colombarium

	2022
Concession cimetière 2 m2 (15 ans)	200,00 €
Concession cimetière 2 m2 (30 ans)	400,00 €
Cavurne 15 ans	300,00 €
Colombarium concession pour 8 ans	200,00 €
Colombarium concession pour 15 ans	400,00 €
Plaque colombarium	50,00 €
Plaque stèle du souvenir	75 €
Taxe d'inhumation	35,00 €

## Location de salles

	2022
Salle socio-culturelle au week-end  <i>Retrait des clés et état des lieux le vendredi à 17h si la salle est inutilisée sinon 9h le samedi matin et remise des clés + état de lieux le lundi à 9h</i>	550 € (gratuit pour les associations landaulaises)
Caution	500,00 €
- une caution pour dégradation ou absence de ménage	250,00 €
- une caution pour tapage nocturne	

*! La mise en place d'un état des lieux impliquera l'encaissement total de la caution du particulier ou de l'association si dégradations, absence de ménage ou tapage constaté lors de l'état des lieux.*

### **Droit de place pour les commerces ambulants**

	2022
1 branchement	1,00 €
1 emplacement	1,50 €
Gratuité de l'occupation du domaine public par les associations à but non lucratif	0 €

ADOPTÉ: à l'unanimité.

*Observations : Plusieurs élus estiment qu'une location week-end à 550 euros serait appropriée.*

*Pour une meilleure gestion du jardin des souvenirs, la commune achète par avance les plaques et répercute le coût aux familles du défunt. Après quelques interventions, il est décidé de refacturer les plaques pour un montant de 75€ l'unité.*

#### 8. Ventilation des subventions aux associations

Le conseil municipal approuve le projet de ventilation comme suit :

**APEL** : 150€ pour fonctionnement

**Amicale Laïque** : 150€ pour fonctionnement

**Comité d'animation de Langombrac'h** : 150€ pour fonctionnement +900€ organisation fête de la musique 2022

**Landaul Sport** : 2500€ pour fonctionnement (et aide par prise en charge par la mairie des frais de la fête du 14 août 2022)

**Road Runner** : 2100€ car 10 % du budget Road Runner (besoin d'achat de matériel coûteux).

Demande d'avoir le détail des frais de la Landaulaise. Voir si possibilité d'hébergement des

athlètes chez l'habitant.

**Raid Dingues:** 500€ attente dossier suite au décès de la trésorière pour la fin de l'année

**ADSL 350€ :** passe de 26 à 31 adhérents cours à la salle Ty er Barrez. Moteur pour l'organisation du téléthon

**L'AS :** 1800€ pour Gymnasiades. Demande de 1600€. A un coût de 300€ pour les assurances les 2500€ octroyés en 2021 correspondent à 1€/habitant actions tout public pour toute la commune afin de faire découvrir les jeux olympiques

**Ass chasse communale :** 150€ battue aux sangliers de prévue

**Bagad :** 1500€ soit 500€ pour le fonctionnement et 1000€ pour instruments et costumes pour les nouveaux adhérents - besoin d'une caisse claire + 3 costumes + coût externe besoin d'un prof (2000€) - ce n'est pas à la mairie de financer le besoin de professeur - 200€ de facture de travaux à mettre au nom de la mairie

**Les Abeilles :** 150€

**Landaul Scrabble :** 150€

**Les Gais Lurons :** 300€

**Comice agricole :** 1200€ pour 2021 et 2022 + 600€ pour 2022. Organise une journée à la ferme pour les 2 écoles

**Amicale du personnel :** 0€ association au repos

**UNACITA :** 300€ en 2021 et 300€ en 2022. Plus si achat de vestes selon devis.

**ASS le souvenir français :** 150€ hors dossier

**AS pupilles des pompiers :** 125€

**Don du sang :** 150€

**Soit un total de 13 675 €**

ADOPTÉ: à 14 voix pour, 1 contre (M.LE PALUD), 3 abstentions ( MMES GUILLO et TOUBLANT, M. CORDAILLAT).

*Observations : M. LE PALUD salue le travail de Mme MORVANT LE TREPUEC et précise : « Comme je l'ai indiqué lors de la dernière commission des associations, j'aurais aimé voter oui, mais dans le cas présent, le vote s'établit sur un paquage, donc les sommes allouées à toutes les associations.*

*Concernant les road runner, la somme de 2100 euros est justifiée (par un besoin d'achat de matériel coûteux), à mes yeux cela s'apparente plus à du sponsoring, il serait préférable d'allouer une somme égale aux associations de peu de membres, et de mettre la main à la poche, pour participer à une manifestation sur la commune.*

*Concernant l'association L'AS, je ne peux la considérer comme association, ce n'est pas parce que on ne l'a pas vue au forum des associations, mais ce qui me choque, c'est son sens de fonctionnement : c'est à dire de la mairie vers les citoyens et pas des citoyens vers la mairie.*

- une association dans une commune est la rencontre de citoyens ayant une activité, voire une passion commune et qui se regroupent pour la réaliser et qui formulent la demande de subvention, pour obtenir un local, un terrain, payer l'assurance. Nous ne sommes pas du tout dans ce cas de figure ; là il s'agit d'une formule régaliennne, menée et dirigée par l'équipe en place, sans aucun point commun avec des groupes appelés à se développer, et à proposer des évènements de leur cru.

Mme MORVANT LE TREPUEC rectifie en indiquant que L'AS était présente au forum des associations.

#### 9. Décision modificative n°1

Le conseil municipal la décision modificative n°1 comme suit :

Compte	Crédits votés au BP 2022	Décision modificative	Nouveaux crédits
<b>Fonctionnement</b>			
022	40 000	- 3 000	37 000
67	0	+ 3 000	3 000
<b>Investissement</b>			
020	179 460	- 116 007,26	63 452,74
21	398 200	+ 50 000	448 200
23	836 544,60	+ 66 007,26	902 551,86

ADOPTÉ: à 17 voix pour, 0 contre, 1 abstention ( M. LE PALUD).

#### 10. Correctif affectation du résultat

Le conseil municipal affecte le résultat de fonctionnement d'un montant global de 629 195 € 14 comme suit :

- Section d'investissement : 36 562.29€

- Section de fonctionnement : le solde soit 234 735.14 € et 394 460.00 au 1068.

ADOPTÉ: à 17 voix pour, 1 contre, 1 abstention ( M. LE PALUD).

#### 11. Don algéco école publique

Le conseil municipal approuve le don d'une partie des algécos à M. Kersuzan de façon gracieuse, charge à lui d'en assurer la dépose et l'enlèvement. Il est évoqué la suggestion que M. Kersuzan fasse un don au CCAS. Il est souhaité qu'une communication publique soit faite sur le reste.

ADOPTÉ: à 16 voix pour, 0 contre, 1 abstention (Mme GUIVARC'H), 1 non votant (Mme GUILLO).

### **Ressources humaines**

#### 12. Charte du télétravail

Le conseil municipal approuve le projet de charte du télétravail à Landaul.

ADOPTÉ : à 17 voix pour, 0 contre, 1 abstention (M. LE THUAUT)

## Enfance jeunesse

### 13. Convention relative à la mise en place d'un PEdT et d'un plan mercredi CAF

Le conseil municipal approuve le projet de convention, autorise Mme le MAIRE à signer la convention et missionne la commission enfance et les services pour actualiser le PEdT.

ADOPTÉ: à l'unanimité.

### 14. Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil municipal approuve la mise à jour du tableau des emplois permanents comme suit :

<b>CADRES OU EMPLOIS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIFS</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b> Attaché principal Adjoint administratif Adjoint administratif	 A C C	 1 1 2	 35/35 <sup>ème</sup> 31/35 <sup>ème</sup> 35/35 <sup>ème</sup>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b> Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> cl Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> cl Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> cl Adjoint technique	 C C C C	 2 1 1 7	 35/35 <sup>ème</sup> 28/35 <sup>ème</sup> 35/35 <sup>ème</sup> 35/35 <sup>ème</sup>
<b>FILIERE CULTURELLE</b> Adjoint du patrimoine	 C	 1	 24/35 <sup>ème</sup>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b> ATSEM principal 1e cl ATSEM principal 1e cl ATSEM principal 2e cl	 C C C	 1 1 1	 28,87/35 <sup>ème</sup> 35/35 <sup>ème</sup> 30/35 <sup>ème</sup>
<b>FILIERE ANIMATION</b> Animateur territorial Adjoint d'animation principal 2 <sup>e</sup> cl Adjoint d'animation Adjoint d'animation	 B C C C	 1 2 2 1	 35/35 <sup>ème</sup> 35/35 <sup>ème</sup> 35/35 <sup>ème</sup> 30/35 <sup>ème</sup>



<b>Total</b>		<b>25</b>	
--------------	--	-----------	--

ADOPTÉ: à l'unanimité.

### **Informations diverses**

- Tirage au sort des jurés d'assises
  
- Info réunion Plan Local de l'Habitat le 16 juin à 18h à destination des membres du Conseil à la mairie
  
- Désignation représentant commission portant sur l'élaboration du pacte fiscal et financier : M. DONY
  
- Debriefing des gymnasiades auxquels L'AS a convié 7 enfants qui ont beaucoup apprécié cette expérience  
Il y aura une exposition à la médiathèque
- Félicitation à Landaul Sports pour sa belle réussite
  
- M. GUYOT sera le coureur de la Redadeg, venez nombreux le soutenir
  
- prochain CM le 30 juin (marché + échange de parcelles le Crom) + présentation liminaire du bilan des consommations énergétiques des bâtiments communaux

Fin de séance : 21h16